

Claude Got le 31 décembre 2020

13 - Conclusion - Quel avenir pour la sécurité routière ?

Il est actuellement impossible de prévoir l'évolution de l'accidentalité et de la consommation de carburant sur les routes. Nous sommes en présence d'une somme d'erreurs impressionnante et plusieurs raisons ne permettent pas d'espérer leur correction :

- L'erreur de Bourgtheroulde de janvier 2019 était improvisée. C'est au cours de cette réunion qu'Emmanuel Macron a envisagé la limitation de vitesse à 80 km/h, proposant des décisions « *plus intelligentes* », « *mieux acceptables* », « *plus efficaces* ». Ces trois mots n'apportent aucune garantie de qualité d'une décision, ils expriment des velléités :
 - Le recours à l'intelligence est une pratique dangereuse si elle est isolée.
 - La volonté de prendre des décisions « acceptables » est devenue la forme soft de la démagogie.
 - Quand on veut accroître l'efficacité il faut être capable d'expliquer comment
- Le président de la République n'aime pas reconnaître, ni corriger ses erreurs.

Les éléments décisifs des mois à venir vont associer :

- Les résultats des recours devant les tribunaux administratifs constatant l'incohérence de nombreuses décisions départementales.
- La démarche (QPC) visant à redonner une valeur à la loi en supprimant les lignes permettant d'accroître la vitesse maximale, donc l'accidentalité, sur « *la base d'une étude d'accidentalité* », sans préciser les modalités de cette mission impossible.
- Le bilan surprenant de l'année 2019 :
 - Année heureuse avec une réglementation homogène, 80 km/h pour tous les usagers.
 - Constat imprévisible d'une réduction de l'accidentalité beaucoup plus importante dans les départements qui annonçaient leur volonté de remonter la vitesse. Elle fait prévoir une forte croissance de l'accidentalité quand ils passeront à l'acte.
- Le bilan de 2020. La réduction du trafic produit par le COVID-19 va diminuer temporairement l'accidentalité, mais il sera possible de comparer le début des différences en proportion de l'accidentalité des départements en distinguant les « pro-80 et les « pro-90 »
- L'évolution de la prise en compte du réchauffement climatique d'Emmanuel Macron qui a été un indicateur très important. Son propos du 12 décembre 2017 était : « *On ne va pas assez vite et c'est ça le drame. On ne pourra pas dire qu'on ne savait pas* » - « *On est en train de perdre la bataille* ». Il sera incapable de mettre en œuvre l'engagement de la France en 2015 lors de la COP21 : « *Réduction de 29% des émissions dans le secteur des transports sur la période 2015-2028 : amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules (véhicule consommant 2L/100 km), développement des véhicules propres (voiture électrique, biocarburants, ...)* ».
 - L'ADEME avait évalué à 5% la réduction de la consommation de carburant quand la vitesse maximale est limitée à 80 km/h.
 - Nouvelle opposition du Président de la République quand la convention citoyenne sur le climat a proposé la réduction de 130 à 110 km/h sur les autoroutes.

Ces indicateurs indiquent sans ambiguïté une absence d'intérêt pour la sécurité routière et la protection du climat.